



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGEMENT NUMÉRO 567-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 567 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 567-3 modifiant le règlement n° 567 relatif au traitement des élus municipaux aux endroits suivants, et ce, en date du 6 octobre 2021 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du règlement numéro 567-3 modifiant le règlement n° 567 relatif au traitement des élus municipaux sur le site Internet de la Municipalité le 6 octobre 2021.

Philippe Morin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Date